

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CEKA BOND

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

adhésif anaérobie
Secteurs d'utilisation:
usage professionnel

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nobil Metal Spa
Strada San Rocco, 28 - 14018 Villafranca d'Asti - Italy
tel. +39 0141 933811 fax +39 0141 943840

Email:contact@nobilmetal.it - Sito internet: www.nobilmetal.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 0141 933811 - 8.30-12,30 / 13.30-17.30

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:
Skin Sens. 1B, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures ; s'inhalé, il provoque des irritations aux manières respiratoires.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07 - Attention

Code(s) des mentions de danger:



H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection.

Intervention

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Contient:

Propylene glycol dimethacrylate, Hydroxypropyl methacrylate, 2,2-Ethylenedioxydiethyl dimethacrylate, Methacryloyloxyethyl succinate, Hydroperoxyde de cumène, Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, 1 2 Acetyl phenylhydrazine

2.3. Autres dangers

Non corrosif pour les yeux selon la méthode d'essai OCDE 438 ou par analogie sur des produits comparables testés.
La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décom- poser spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. ?M2 ?B Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
hydroxypropyl methacrylate	>= 30 < 50%	Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319	ND	27813-02-1	248-666-3	01-2119490 226-37
2,2-Ethylenedioxydiethyl dimethacrylate	>= 5 < 10%	Skin Sens. 1, H317	ND	109-16-0	203-652-6	01-2119969 287-21
hydroperoxyde de cumène	>= 1 < 3%	Org. Perox. E, H242; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 2,	617-002-00-8	80-15-9	201-254-7	01-2119475 796-19

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		H411 Limits: Skin Corr. 1B, H314 %C >=10; Skin Irrit. 2, H315 3<= %C <10; Eye Dam. 1, H318 3<= %C <10; Eye Irrit. 2, H319 1<= %C <3; STOT SE 3, H335 1<= %C <10;				
Methacryloyloxyethyl succinate	>= 1 < 3%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318	ND	20882-04-6	244-096-4	01-2120137 902-58
1 2 acetyl phenylhydrazine	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 3, H301; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	ND	114-83-0	204-055-3	NR
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle Note: D	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319	607-124-00-X	868-77-9	212-782-2	01-2119490 169-29
acide méthacrylique Note: D	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1A, H314 Limits: STOT SE 3, H335 %C >=1;	607-088-00-5	79-41-4	201-204-4	01-2119463 884-26
Propylene glycol dimethacrylate	>= 0,1 < 1%	Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	ND	7559-82-2	616-239-4	NR
1,4-Naphtoquinone	< 0,1%	Acute Tox. 3, H301; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 1, H330; STOT SE 3, H335; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Toxicité aigue Facteur M = 10 Toxicité chronique Facteur M = 10	ND	130-15-4	204-977-6	NR

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

CO₂, mousse, poudres

Moyens de l'extinction d'éviter:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel: adhésif anaérobie

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acido metacrilico

**** Non traduit ****

- Substance: 1,4-Naphtoquinone

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 0,0329 (mg/m3)

PNEC

Eau douce = 0,000026 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,000321 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,000003 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,000032 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,000026 (mg/l)

STP = 0,172 (mg/l)

Sol = 0,000049 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:



Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de sécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec une cartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroit mal ventilé.
Type de filtre: A (EN 14387)

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Couleur	vert	
Odeur	doux	
Seuil olfactif	pas pertinent	
pH	pas pertinent	
Point de fusion/point de congélation	pas pertinent	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 149 °C	
Point d'éclair	> 93 °C	
Taux d'évaporation	pas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas pertinent	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	nas pertinent	
Pression de vapeur	0,3 mbar (20 °C)	
Densité de vapeur	nas pertinent	
Densité relative	1,1 g/cm3	
solubilité(s)	miscible in Acétone	
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	nas pertinent	
Température d'auto-inflammabilité	nas pertinent	
Température de décomposition	nas pertinent	
Viscosité	nas pertinent	
Propriétés explosives	nas pertinent	
Propriétés comburantes	nas pertinent	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Aucune décomposition lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 8.064,5 mg/kg
ATE(mix) dermal = 40.740,7 mg/kg
ATE(mix) inhal = 150,0 mg/l/4 h

- (a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Le produit, s'inhalé, provoque des irritations aux manières respiratoires.
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

1,4-Naphtoquinone:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 124

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,046

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

1,4-Naphtoquinone:

C(E)L50 (mg/l) = 0,045 Toxicité aiguë Facteur M = 10

NOEC (mg/l) = 0,07 Toxicité chronique Facteur M = 10

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC < 3 %
(2010/75/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H242 = Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 = Toxique par inhalation.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H330 = Mortel par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. directive 1999/45/CE et les mises à jour
2. la directive 67/548/CEE et ses modifications et ajustements
3. le règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. le règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
5. règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
6. Règlement (CE) n° 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
8. le règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
9. l'Index de Merck et 10.
10. gestion d'innocuité des produits chimiques
11. Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
12. pièce INRS-Centre
13. toxicologie et hygiène Patty-industriel
14. N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEKA BOND

Publié le 12/04/2024 - Ver. n. 1 du 12/04/2024

11 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents

Geowin SDS rel. 10 - Usage - Professionnel